LNDL FORMATION

INITIATION À L'UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Depuis 2018, le Code de la construction a rendu progressivement obligatoire l'installation de défibrillateurs automatisés externes dans tous les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4 et dans certains établissements de catégorie 5.

Objectifs pédagogiques

- Venir en aide à une personne qui présente un arrêt cardiaque par l'utilisation d'un défibrillateur

Évaluation et validation

- Évaluation pratique

- Attestation de fin de formation (et d'acquisition des compétences)

- L'évaluation des compétences est effectuée au moyen d'un QCM de 20 questions

Financement

Une prise en charge totale ou partielle est possible avec votre OPCO

Autre financement : Pôle emploi / financement personnel

Modalités d'accès à la formation

- Inscription via CPF : 15 jours

- Inscriprtion via OPCO et Pôle Emploi : 1/2 mois

- Inscription personnelle : immédiat

- Accessibilité des contenus pendant 12 mois

Prérequis : Aucun
Durée : 4h
Public concerné : Individuel
Lieu : Intra (vos locaux)
Date : Nous contacter
Accessibilité : Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par mail à formation@lndl.fr pour une analyse de vos besoins

Programme

- Rappel des aspects réglementaires
- Pourquoi utiliser un défibrillateur ? Et dans quelle situation ?
- Découvrir le défibrillateur
- Exercices d'apprentissage en groupe
- Exercices de simulation sur mannequin

Mise à jour le 04.09.2023